



Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Service des communications

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

Projet de forage gazier conventionnel aux Îles

La Municipalité reste vigilante

Îles-de-la-Madeleine, le 12 août 2011 - Devant la décision du groupe Gastem de poursuivre ses travaux en vue d'un forage exploratoire à l'automne, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine exercera un rôle de vigilance en matière environnementale et continuera d'exiger que la population soit dûment consultée.

Le choix du site de forage projeté par Gastem sera ainsi soumis à la supervision et au contrôle des hydrogéologues de la Municipalité, afin de garantir l'intégrité de la ressource en eau potable des Madelinots. Toute l'information relative au processus d'analyse sera soumise aux instances municipales. De plus, la Municipalité a obtenu l'assurance que Gastem tiendra des consultations publiques afin de mesurer l'acceptabilité sociale du projet de forage exploratoire.

« La Municipalité n'a pas de pouvoir sur l'émission des permis de forage ou sur le cadre réglementaire, mais nous entendons jouer notre rôle de chien de garde de la ressource en eau potable et nous voyons d'un bon œil la tenue d'un véritable débat public sur l'exploration gazière en milieu terrestre dans l'archipel », d'affirmer le maire Joël Arseneau. « La protection de la nappe phréatique et l'acceptabilité sociale sont deux conditions qui ont toujours été non-négociables et qui le demeureront! »

D'ailleurs, la Table de concertation sur les hydrocarbures aux Îles a maintes fois réitéré sa demande auprès de Gastem pour que les Madelinots soient consultés avant tout forage exploratoire. Des préoccupations à l'égard de la nappe phréatique y ont aussi été exprimées.

Rappelons que, de passage aux Îles en juillet dernier, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune et vice-première ministre, Nathalie Normandeau, a clarifié les intentions gouvernementales à l'égard des visées de Gastem en indiquant qu'un projet de forage devait être d'abord déposé avant que Québec ne décide s'il y aura ou non des audiences publiques sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur la phase exploratoire. Cette approche ministérielle a incité Gastem à poursuivre ses travaux quant au choix d'un site et convaincu la Municipalité de surveiller de près la démarche tout en exigeant la tenue d'un débat public.

– 30 –

Pour information : Elena Haratsaris, coordonnatrice des communications
eharatsaris@muniles.ca
418 986-3100, poste 328